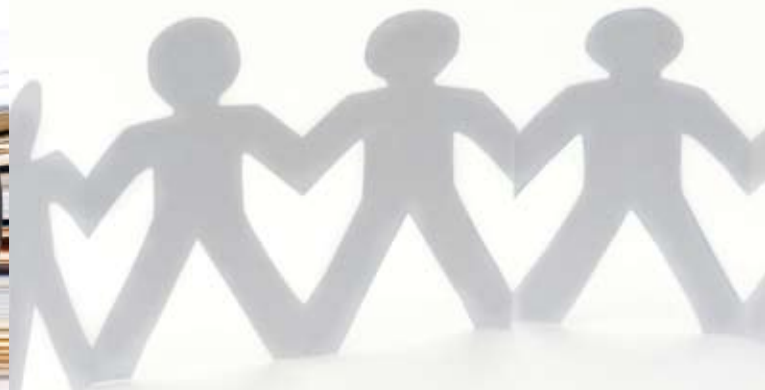




Si vous avez d'autres questions concernant le Dossier Médical Global, n'hésitez pas à contacter le service Soins de Santé au 04/254.54.85 ou vous renseigner dans nos différents points de contact.

Si vous souhaitez plus d'informations sur certains services, vous pouvez visiter notre site web : www.mut226.be ou nous contacter à l'adresse : coordination@mut226.be.



De nombreuses brochures sont à votre disposition sur simple demande :

- « Services et assurances »
- « Assurance hospitalisation »
- « Epargne prénuptiale »
- « Terminé les études »
- « Bébé arrive »
- « Assurance à l'étranger Mutas »
- « Vacances »
- « Bien être et santé »
- et bien d'autres ...



*La Mutualité Neutre de la Santé
A l'essentiel, en toute simplicité !*

**Tout ce qu'il faut savoir sur
le Dossier
Médical Global...**

Un module de prévention pour les 45-75 ans

Les patients de 45 à 75 ans qui ont ouvert un DMG peuvent bénéficier d'un module de prévention (code 102395).

Le médecin généraliste qui gère le DMG parcourt avec son patient une fois par an lors d'une consultation, sur base d'une check-list, les mesures de prévention qui pourraient lui être utiles. Il s'agit notamment de conseils relatifs à l'alimentation, au mode de vie, aux contrôles cardiovasculaires, aux examens de dépistage de cancers, à la santé mentale, à la vaccination, aux dosages biologiques,...

Le médecin généraliste vous réclamera € 10,29 supplémentaires par an mais qui vous seront totalement remboursés par votre mutuelle comme pour le DMG. Ici aussi, vous pouvez demander l'application du tiers-payant.



Mutualité Neutre de la Santé (226)
Rue de Chestret 4-6 - 4000 Liège - Tél. 04/254 58 11 - Fax 04/254 54 39
www.mut226.be - coordination@mut226.be





Qu'est-ce qu'un DMG ?



DMG

Il s'agit d'un dossier tenu par votre médecin traitant. Il rassemble l'historique de vos consultations ainsi que toutes les informations médicales vous concernant : les rapports des spécialistes, les hospitalisations, les vaccinations, les allergies, les résultats des prises de sang, les opérations, les maladies chroniques, les traitements en cours...

Votre médecin traitant est la personne idéale pour tenir à jour votre dossier.

L'accompagnement individuel sera plus efficace et une meilleure concertation entre les médecins pourra être assurée.



Quels sont les avantages d'un DMG ?

Votre ticket modérateur légal (votre quote-part personnelle, c'est-à-dire la différence entre le montant de l'honoraire légal fixé par l'INAMI et le remboursement de la mutuelle, à l'exclusion donc de tout supplément) sera réduit.

Cette mesure concerne les consultations du généraliste (vous vous rendez à son cabinet) pour les personnes de moins de 75 ans et les consultations et visites (le médecin se déplace à votre domicile) pour les personnes de 75 ans et plus, et/ou les malades chroniques.

Exemple :

L'honoraire légal fixé par l'INAMI pour une consultation (code 101076) est de € 23,32.

La mutuelle vous rembourse € 17,32 (pour les assurés non bénéficiaires de l'intervention majorée).

Grâce à l'ouverture du DMG, l'intervention de la mutuelle sera de € 19,32.

SANS le DMG, vous supporteriez la somme de € 6

AVEC le DMG, votre quote-part personnelle sera réduite à € 4.

Le tarif de remboursement obtenu grâce au DMG dépend de la catégorie de la personne :

- moins de 10 ans
- entre 10 et 75 ans
- plus de 75 ans
- malade chronique
- patient palliatif.

Vous bénéficiez également d'un conseil adapté à votre état de santé grâce à la tenue régulière de ce dossier.

Nouveau

Depuis le 1^{er} décembre 2011, les personnes qui ont le statut BIM ou OMNIO, bénéficient d'une diminution de leur quote-part personnelle. Elle est réduite à € 1 avec DMG et à € 1,50 sans DMG pour une consultation chez un médecin généraliste conventionné.



Soins remboursés à 100% jusqu'à 18 ans !

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les services complémentaires vous permettent de bénéficier d'une prise en charge des tickets modérateurs légaux des soins ambulatoires (consultations et visites des médecins et dentistes, prestations des infirmier(ère)s et kinésithérapeutes) :

- pour les enfants depuis la naissance jusqu'au jour du 7^{ème} anniversaire;
- pour les jeunes à partir du 7^{ème} anniversaire jusqu'au jour du 18^{ème} anniversaire pour autant qu'un DMG soit ouvert.



Que devez-vous faire pour l'obtenir ?

Lorsque vous vous rendez en consultation chez votre médecin de famille, demandez-lui d'établir un DMG.

Votre médecin vous réclamera un supplément de € 28,57 (tarif depuis le 01/01/2012). Ce montant vous sera entièrement remboursé par votre mutuelle. Il sera attesté par le code 102771 que vous retrouverez sur votre attestation de soins.

Toutefois, si vous ne souhaitez pas avancer l'argent, vous pouvez toujours demander à votre médecin de réclamer lui-même l'honoraire à votre mutuelle (via le système du tiers-payant). Mais cette procédure risque d'être un peu plus longue.



Que se passe-t-il si vous consultez un autre médecin ?

Si vous consultez un autre médecin que celui qui gère votre DMG, vous n'aurez pas droit à la réduction sur votre ticket modérateur.

Par contre, si le médecin que vous consultez pratique dans une maison médicale où le dossier médical global a été ouvert ou s'il partage son cabinet médical avec votre médecin de famille (on parle alors de « pratique de groupe » = collaboration entre au moins deux médecins généralistes qui travaillent au même endroit), vous avez droit à la réduction.

Si vous décidez de changer de médecin traitant, demandez alors le transfert de votre dossier vers votre nouveau médecin généraliste ou demandez à ce dernier de prendre contact avec votre précédent médecin pour qu'il lui transfère toutes vos données.



Quelle est la validité d'un DMG ?

Lorsque vous ouvrez un DMG, il reste valable jusqu'à la fin de la deuxième année civile suivante (un DMG ouvert le 1^{er} janvier 2012 sera valable jusqu'au 31 décembre 2014).

Le médecin ou la mutuelle se chargera ensuite de la prolongation de votre dossier. En effet, si la mutuelle constate dans ses données que durant l'année qui suit l'attestation du DMG, vous avez eu un contact avec votre médecin (consultation ou visite), elle prolongera automatiquement le DMG et vous continuerez à bénéficier du tarif avantageux lors des remboursements (code 102793).